



ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS
DU MANITOBA

PRÉSENTATION EN VUE DU BUDGET FÉDÉRAL
DE 2015-2016

6 août 2014

Sommaire à la direction	1
Introduction	2
1) Infrastructure	4
2) Services de police communautaires.....	6
3) Aide financière en cas de catastrophe et atténuation en prévision des inondations	7
4) Accès sans fil	9
5) Logement	10

Sommaire à la direction

- L'Association des municipalités du Manitoba (AMM) apprécie l'occasion qui lui est offerte de soumettre ses recommandations sur le budget fédéral au nom de toutes les municipalités du Manitoba.
- Nos grandes priorités pour le prochain budget fédéral sont les suivantes : consécration de la plus grande partie des investissements du Fonds Chantiers Canada à l'infrastructure municipale; soutien fédéral pour composer avec la hausse des coûts des services de police municipaux; améliorations au Programme d'aide financière en cas de catastrophe et pour l'atténuation en prévision des inondations; soutien fédéral pour des communications sans fil fiables; et soutien fédéral pour le logement abordable.
- L'AMM croit que le soutien fédéral à l'infrastructure et au logement abordable appuiera les familles et favorisera la prospérité des collectivités et qu'il augmentera aussi la force et la compétitivité de l'économie canadienne.
- Le soutien aux services de police communautaires assurera la sécurité et la prospérité des collectivités et il aidera les administrations locales à gérer les coûts croissants de la sécurité publique.
- De plus, les investissements consentis dans l'atténuation des catastrophes nationales, en consultation avec les administrations locales, et un examen de l'aide financière en cas de catastrophe qui intègre les recommandations de l'AMM, protégeront les investissements dans l'infrastructure et rendront les collectivités plus sécuritaires pour les Canadiens en améliorant leur résistance en cas d'événements météorologiques extrêmes.
- Les investissements consentis dans le service cellulaire amélioreront la compétitivité des entreprises canadiennes et maximiseront les possibilités d'emploi dans les régions rurales et éloignées du pays.

Introduction

- L'Association des municipalités du Manitoba (AMM) apprécie l'occasion qui lui est offerte de soumettre les priorités des municipalités du Manitoba afin qu'elles soient prises en considération dans le budget fédéral de 2015-2016.
- L'AMM apprécie aussi les récents engagements du gouvernement fédéral en ce qui concerne le financement des infrastructures et qui ont maintenant été lancés, y compris un Fonds de la taxe sur l'essence indexé; un nouveau Fonds Chantiers Canada, y compris le volet des petites collectivités; et le renouvellement du Fonds PPP Canada.
- Le financement de l'infrastructure appuie les familles et favorise la prospérité des collectivités en améliorant la qualité de vie, en maintenant, par exemple, les installations nécessaires à l'alimentation en eau potable, aux transports ou en offrant des possibilités d'améliorer sa condition physique et de s'adonner à des loisirs.
- Les investissements dans l'infrastructure sont également essentiels à la croissance économique et à la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale.
- Le soutien au logement abordable permet aux familles et aux Canadiens vulnérables de contribuer à l'économie et l'AMM se réjouit des annonces relatives au logement faites dans le budget 2013-2014 avec le renouvellement de plus de 1,25 milliard de dollars sur cinq ans pour les Ententes bilatérales conclues en application de l'investissement dans le logement abordable avec les provinces et territoires. Comme l'indiquait la récente annonce, cela se traduira par un investissement conjoint de 104 millions de dollars sur cinq ans avec la province du Manitoba afin de créer des logements plus abordables pour les personnes et les familles.

- De plus, nous espérons que les collectivités manitobaines bénéficieront de l'investissement fédéral de 305 millions de dollars afin d'assurer un meilleur accès à l'Internet haute vitesse grâce à *Un Canada branché*.
- Les grandes priorités de l'AMM dans le prochain budget comportent la consécration de la plus grande partie du financement de l'infrastructure consenti par le fédéral dans le cadre du Fonds Chantiers Canada à l'infrastructure municipale; le soutien fédéral pour composer avec la hausse des coûts des services de police municipaux; les améliorations au Programme d'aide financière en cas de catastrophe et pour l'atténuation en prévision des inondations; le soutien fédéral à des communications sans fil fiables; et le soutien fédéral pour le logement abordable.
- L'AMM appuie aussi le travail réalisé par Transports Canada avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) en vue d'améliorer la sécurité ferroviaire et elle aimerait remercier le gouvernement du Canada pour avoir appuyé ces efforts constants.

1) Infrastructure

L'AMM recommande au gouvernement :

❖ *De veiller à ce que la plus grande partie du financement fondé sur des demandes fourni dans le cadre du Fonds Chantiers Canada soit consacré à l'infrastructure municipale.*

- L'AMM apprécie les engagements renouvelés pris à l'égard de l'infrastructure locale dans le budget de 2014-2015. Jusqu'ici, il s'agit des plus longs et plus importants engagements à l'égard de l'infrastructure annoncés par le gouvernement du Canada.
- L'AMM a l'assurance que ces investissements créeront des emplois et permettront au Canada de livrer concurrence dans l'économie mondiale d'aujourd'hui en permettant aux municipalités de bénéficier de la plus grande partie du financement fondé sur des demandes.
- Les municipalités ont besoin d'aide pour s'attaquer au déficit de l'infrastructure dans leurs collectivités afin d'encourager la croissance et de suivre son rythme.
- Bien que les municipalités soient responsables de plus de 60 p. 100 de l'infrastructure publique du Canada, elles ne reçoivent que 6 cents par dollar de recettes fiscales.

Fonds de la taxe sur l'essence :

- Parmi le financement de l'infrastructure fédérale renouvelé, le Fonds de la taxe sur l'essence permanent, désormais indexé à 2 p. 100 par année, afin de protéger sa valeur contre l'inflation est particulièrement digne de mention. Il s'agissait d'une priorité clé des membres de l'AMM puisque le Fonds de la taxe sur l'essence constitue une source de financement de l'infrastructure souple et prévisible pour les municipalités.
- L'AMM aimerait remercier le gouvernement du Canada pour son soutien et il est heureux que les Ententes sur le Fonds de la taxe sur l'essence aient été signées par les administrations locales.

Fonds Chantiers Canada

- L'AMM se réjouit aussi de constater qu'un engagement a été pris à l'égard d'un nouveau Fonds Chantiers Canada qui commencera en 2014.
- Il est important de finaliser les détails et la conception du programme le plus tôt possible afin de veiller à ce que les municipalités puissent tirer parti de la brève saison de construction.
- Comme le Fonds Chantiers Canada est aussi à la disposition de la province du Manitoba pour l'infrastructure provinciale, l'AMM aimerait rappeler l'importance de veiller à ce que les municipalités reçoivent leur juste part de ce financement fondé sur des demandes.
- Cela est particulièrement important, étant donné les changements apportés aux critères du Fonds Chantiers Canada, en particulier la suppression des catégories qui englobent les routes et ponts locaux, les loisirs et le sport.
- L'AMM est ravie de constater qu'un volet des petites collectivités a été créé à l'intérieur du Fonds Chantiers Canada et nous avons encouragé le gouvernement fédéral à exiger que plus qu'un minimum de 10 p. 100 du financement soit consacré aux collectivités comptant moins de 100 000 habitants.

2) Services de police communautaires

L'AMM recommande au gouvernement :

- ❖ *De renouveler le Fonds de recrutement de policiers qui a connu du succès;*
 - ❖ *D'appuyer de meilleures communications et une plus grande réactivité entre la GRC les municipalités.*
- Bien que la sécurité communautaire et la prévention du crime soient parmi les grandes priorités des collectivités manitobaines, les coûts de la lutte contre le crime augmentent et deviennent de plus en plus insoutenables.
 - La FCM a étudié cette question en profondeur et elle a constaté que les coûts des services de police au Canada étaient passés de 6,4 milliards de dollars en 1999 à 12,3 milliards de dollars en 2009, les municipalités assumant 60 p. 100 de cette augmentation.
 - Si le Fonds de recrutement de policiers fédéral n'est pas renouvelé, bon nombre de collectivités du Manitoba verront le nombre de policiers diminuer dans leur collectivité.
 - Dans la plupart des cas, les municipalités ne disposent pas de fonds supplémentaires pour maintenir en poste les policiers embauchés à l'aide du financement fédéral et elles sont gravement préoccupées par l'effet éventuel que le non-renouvellement de ce fonds aurait sur la sécurité publique dans leur collectivité.
 - De plus, bien que le Comité de gestion des marchés du Manitoba (Manitoba Contract Management Committee) ait réalisé certains progrès importants pour ce qui est de communications ouvertes entre les municipalités et la GRC, il est important que ces progrès se poursuivent.
 - Les municipalités doivent entretenir des communications régulières avec les forces policières et avoir une bonne compréhension de leurs contrats de services policiers avec le gouvernement fédéral afin de travailler ensemble et de continuer à répondre aux priorités locales en matière de sécurité publique.

3) Aide financière en cas de catastrophe et pour l'atténuation en prévision des inondations

L'AMM recommande au gouvernement :

- ❖ *De procéder à un examen du financement, des politiques et des critères de l'aide financière en cas de catastrophe, en intégrant les recommandations de l'AMM;*
- ❖ *D'investir dans l'élaboration d'un programme national pour l'atténuation des catastrophes en consultation avec les municipalités.*
- L'AMM apprécie l'aide fédérale consentie dans le cadre de l'aide financière en cas de catastrophe de près de 300 millions de dollars pour les coûts d'intervention et de reprise engagés lors de l'inondation catastrophique de 2011, et l'aide qu'il a fournie en réponse à l'inondation en 2014.
- L'AMM a recommandé d'apporter plusieurs changements à l'aide financière en cas de catastrophe afin de permettre une utilisation plus efficiente et efficace des ressources gouvernementales :
 - *Prévoir des dispositions dans les Accords sur l'aide financière en cas de catastrophe afin de couvrir les résidents saisonniers, non permanents, ou de prévoir une autre avenue pour l'aide financière;*
 - *Permettre que les événements catastrophiques ayant lieu à des dates très rapprochées soient traités dans une même réclamation;*
 - *Permettre l'approbation des réclamations de propriétaires de maison qui ont subi à la fois un refoulement des égouts et une inondation;*
 - *Permettre et prévoir du financement pour que des travaux de prévention soient menés pendant le processus de reprise afin de réduire les incidences de toute inondation future.*
- En particulier, l'investissement continu dans les mesures permanentes de protection et de prévention des inondations permettront d'éviter des coûts de reprise et de reconstruction à l'avenir en améliorant la résistance de l'infrastructure locale.

- De plus, l'AMM encourage le gouvernement du Canada à aller de l'avant avec l'élaboration d'un programme national d'atténuation des catastrophes afin de mieux se préparer à faire face aux futures inondations en consultation avec les municipalités.

4) Accès sans fil

L'AMM recommande au gouvernement :

- ❖ *De continuer à consulter les représentants des collectivités concernées, l'AMM et la province du Manitoba afin de trouver des solutions à l'absence de services sans fil et à bande large fiables.*
- L'AMM apprécie le récent lancement d' *Un Canada branché* qui investira 305 millions de dollars de 2014 à 2017 afin d'étendre le service Internet haute vitesse à 280 000 ménages des régions rurales et éloignées du pays qui n'ont actuellement qu'un accès lent ou qui n'ont pas accès du tout à Internet.
- Le service cellulaire, l'Internet haute vitesse et les systèmes de communication d'urgence sont extrêmement importants tant du point de vue du développement économique que de la sécurité publique.
- Les investissements destinés à élargir les services sans fil et à large bande encourageront la croissance du secteur privé en offrant aux entreprises les services de base dont elles ont besoin pour mener leurs activités.
- L'AMM aimerait encourager le gouvernement du Canada à poursuivre ses consultations et ses partenariats avec la province du Manitoba, les municipalités et le secteur privé en vue d'améliorer l'accès sans fil et à bande large dans les régions rurales et nordiques du Manitoba.
- De plus, il est particulièrement important que les services de communication d'urgence soient fiables pour assurer la sécurité du public et des intervenants d'urgence.
- Une solution qu'appuient unanimement la FCM, l'AMM et la province du Manitoba est de prévoir des ententes ou des conditions pour la mise aux enchères de licences de spectre à bande de 2300 MHz et de 3500 MHz exigeant du fournisseur de services qu'il offre ces services de communication essentiels.
- Un exemple d'un partenariat fédéral ayant été couronné de succès dans le passé est le programme *Large bande Canada : Un milieu rural branché*. Au Manitoba, environ 27 000 ménages non desservis ou

sous-servis ont bénéficié du financement offert aux sociétés de télécommunications dans le cadre de ce programme.

5) Logement

L'AMM recommande au gouvernement :

- ❖ *De donner suite aux engagements pris dans les budgets 2013 et 2014 en établissant un plan à long terme afin de travailler avec la FCM, les provinces et les municipalités pour renforcer le système canadien du logement et de mettre en œuvre des programmes « Le logement d'abord » ;*
 - ❖ *De prémunir les collectivités contre la perte de logements abordables en renouvelant le financement de 1,7 milliard de dollars dans le cadre des accords d'exploitation fédéraux.*
- L'AMM apprécie les investissements consentis par le gouvernement du Canada sur cinq ans au Manitoba dans le cadre du prolongement de l'accord Investissement dans le logement abordable (IDLA).
 - Cela se traduit par un investissement conjoint avec la province du Manitoba de 104 millions de dollars sur cinq ans afin de créer davantage de logements abordables pour les personnes et les familles du Manitoba.
 - Bon nombre de collectivités du Manitoba font face à une croissance économique et démographique soudaine et un secteur du logement sain est essentiel pour appuyer l'économie et assurer sa croissance continue.
 - Les régions rurales et nordiques du Manitoba font face à des pénuries de logements de divers types : logement-services pour les aînés, logements locatifs et logements abordables pour les familles de toutes tailles.
 - La participation du secteur public doit compléter celle du secteur privé et encourager celui-ci à bâtir des logements qui répondent aux besoins locaux, au lieu de créer des obstacles.
 - Les villes et les collectivités ont besoin de meilleures options de logement pour attirer de nouveaux travailleurs, inciter les jeunes familles à y demeurer et aider les aînés et nos citoyens les plus vulnérables.

- L'AMM encourage le gouvernement du Canada à jouer un rôle dans le renforcement de notre système de logement en élaborant un plan à long terme.
- Les mesures prises par le gouvernement fédéral, conformément aux initiatives provinciales et locales, peuvent servir de catalyseurs pour la création d'un système de logement plus fort et mieux équilibré, qui attirera les investissements et créera des emplois, appuiera la nouvelle croissance économique et accroîtra la mobilité des travailleurs.